



KERGRIST-MOËLOU – PLAN GENERAL DE L'INSTALLATION ET DE SES ABORDS –Echelle : 1/2500 ème
 Rayon d'affichage : 600m (soit 1/10 du rayon d'affichage mentionné dans la nomenclature ICPE)
 Commune concernée par le rayon d'affichage : Kergrist-Moëlou
 Dans un rayon de 600m de chaque éolienne, on note la présence d'une exploitation agricole, de trois installations classées pour la protection de l'environnement (éoliennes), d'une route départementale RD87, d'une voie communale N°62 et de chemins ruraux.

Légende :

- Emplacement de la plateforme
- Mât de l'éolienne
- Câblage souterrain
- Les cotations sur le plan sont exprimées en mètre
- Rayon d'affichage de 600m de chaque éolienne

Destination des constructions :

- Bâtiment faisant l'objet d'une servitude de restriction d'usage d'habitation
- Bâtiment destiné à l'habitation
- Bâtiment destiné à l'exploitation agricole
- Route Départementale 87

Destination des terrains :

- Terrain agricole
- Espace boisé
- Espace jouxtant une habitation
- Espace jouxtant une zone d'installation classée pour la protection de l'environnement
- Espace jouxtant une exploitation agricole